

Communiqué de presse

7.5.2007

Suspension possible du négoce pour infraction aux devoirs d'annonce

Les sociétés ci-dessous, dont les titres sont cotés à la SWX Swiss Exchange, n'ont pas respecté le délai du 30 avril 2007 pour la publication et la remise de leur rapport de gestion 2006 à la SWX, malgré le rappel qui leur a été adressé:

- Isotis SA, 1 Rue de Sébeillon, 1004 Lausanne
- Société Bancaire Privée S.A., 11 Cours de Rive, Case Postale 3668, 1211 Genève

Conformément à l'art. 79 du Règlement de cotation, la SWX suspendra le négoce des valeurs susmentionnées à compter du lundi 14 mai 2007 si les sociétés citées n'ont pas remis leur rapport de gestion à la SWX d'ici le vendredi 11 mai 2007 à 18h00, en apportant la preuve que la publication a été valablement effectuée.

Le négoce des titres reprendra dès que ces sociétés se seront acquittées de leurs devoirs d'annonce. La SWX fonde cette mesure sur des motifs liés à la protection des investisseurs et à la transparence sur le marché des capitaux. L'ouverture d'une procédure de sanction demeure réservée.

Pour de plus amples informations, M. Werner Vogt, porte-parole SWX Swiss Exchange est à votre entière disposition.

Téléphone: +41(0)58 854 26 75
Fax: +41(0)58 854 27 10
E-mail: pressoffice@swx.com

SWX Swiss Exchange

La SWX Swiss Exchange fait partie, au plan technologique, du peloton de tête des Bourses mondiales. Entièrement automatique, le système de négoce, de clearing et de règlement développé par la SWX Swiss Exchange demeure inégalé à ce jour. Un simple clic de souris suffit pour conclure une transaction et en initier le paiement, la livraison ainsi que la confirmation d'exécution. Accompli sous deux minutes, ce processus est effectué en moyenne 2,3 millions transactions par jour. La SWX Swiss Exchange offre à sa clientèle des services boursiers de premier ordre et une large palette de produits.

www.swx.com